

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Normand Robitaille

<https://www.cadre21.org/membres/2057401b81da306b58e18480>

Date d'obtention : 2022-01-14 17:22:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette approche d'intervention et de partenariat, nous permet d'intervenir de façon efficace, rapide et uniforme. Pour le milieu scolaire, la trousse sexto nous donne vraiment les bons outils et la bonne façon de faire pour aider les jeunes impliqués dans les situations de sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de suivre un protocole d'intervention (Approche sexto) qui sera bien clair et défini. Cette approche me permettra d'avoir une attitude moins émotive dans les situations de sexto tout en étant empathique et bienveillant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De rester neutre, calme, réconfortant et empathique par rapport à l'état émotionnel des jeunes. Éviter la culpabilisation, moralisation et favoriser une approche éducative.